



Diplôme d'État de MASSEUR-KINESITHERAPEUTE



DÉFINITION

Le **masseur-kinésithérapeute** est un professionnel de santé. Il met en œuvre la rééducation :

- des troubles du mouvement ou de la motricité de la personne ;
- des déficiences ou des altérations des capacités fonctionnelles.

A partir de la prescription médicale, le kinésithérapeute établit un bilan des capacités de ses patients. Il fixe, avec eux, des objectifs et propose un programme adapté de rééducation. Il explique les méthodes et les techniques qu'il va employer durant les séances. Il le fait en toute indépendance et en pleine responsabilité.

Son champ d'intervention est très large : maladies neurologiques, traumatologie, affections rhumatismales, traitement des troubles de l'équilibre, de l'incontinence urinaire et fécale, cancérologie, traitement des affections respiratoires et cardiovasculaires, des troubles de la déglutition, rééducation pédiatrique... Le kinésithérapeute peut intervenir à tout âge de la vie de ses patients.



OBJECTIFS

L'objectif du masseur-kinésithérapeute est de prévenir, améliorer, compenser ou suppléer les conséquences des pathologies sur le mouvement par différents moyens thérapeutiques. Il participe aux différentes actions d'éducation, de réadaptation, de formation et de recherche en interdisciplinarité avec d'autres professionnels de santé.



COMPÉTENCES

La formation vise l'acquisition d'un nombre de compétences définies et décrites dans le référentiel de compétences qui y est associé :

1. Analyser et évaluer sur le plan kinésithérapique une personne, sa situation et élaborer un diagnostic kinésithérapique.
2. Concevoir et conduire un projet thérapeutique en masso-kinésithérapie, adapté au patient et à sa situation.
3. Concevoir et conduire une démarche de promotion de la santé, d'éducation thérapeutique, de prévention et de dépistage.
4. Concevoir, mettre en œuvre et évaluer une séance de masso-kinésithérapie.
5. Établir et entretenir une relation et une communication dans un contexte d'intervention en masso-kinésithérapie.
6. Concevoir et mettre en œuvre une prestation de conseil et d'expertise dans le champ de la masso-kinésithérapie
7. Analyser, évaluer et faire évoluer sa pratique professionnelle
8. Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques
9. Gérer ou organiser une structure individuelle ou collective en optimisant les ressources
10. Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs
11. Informer et former les professionnels et les personnes en formation

DESCRIPTION DE LA FORMATION

Durée : 4 ans

Forme des enseignements :

Apports théoriques

Apports pratiques

Travail personnel

Stages

La formation conduit au diplôme d'état de masseur-kinésithérapeute et au grade master.

**Responsable pédagogique
de la formation :**

**Alice
COURSAGET-THIBAUD**



**Université
de Limoges**

**Bâtiment des Formations
Sanitaires
39F, Rue Camille Guérin
87036 LIMOGES Cedex**

05 87 08 08 74

ilfomer-organisationgenerale@unilim.fr

www.ilfomer.unilim.fr





INSERTION PROFESSIONNELLE

La formation dispensée à l'ILFOMER répond aux besoins du territoire en professionnels de la rééducation et de la réadaptation, en tenant compte du vieillissement de la population de la Nouvelle-Aquitaine.

Débouchés professionnels

- En salariat dans le secteur sanitaire : centre hospitalier, clinique ou dans le secteur médico-social : établissements pour personnes âgées, ou handicapées, institut médico-éducatif ou sans prescription dans les domaines du confort et de l'esthétique.
- En cabinet libéral.
- Ou encore concilier plusieurs modes d'activité.

Les perspectives d'emploi sur le territoire sont réelles, compte tenu de la démographie des professionnels en activité, tant en exercice salarié qu'en exercice libéral, dans les zones déficitaires.

Poursuite d'études

- Expertise dans un domaine particulier, avec le plus souvent une formation professionnalisante complémentaire ciblée sur ce domaine ; exemples : kinésithérapie du sport, rééducation en neurologie, pédiatrie...
- Poursuite d'études universitaires (Diplômes Universitaires, Masters, Doctorats pour développer une expertise dans un domaine spécifique, intégrer dans une équipe de recherche ou enseigner formations initiale).
- Formation conduisant à des fonctions managériales : Cadre de santé puis Cadre supérieur de santé en milieu sanitaire, Cadre dans le secteur social ou médico-social, Directeur d'établissement sanitaire ou médico-social ou social.



ADMISSION

Pour l'admission, plusieurs voies sélectives sont possibles pour intégrer la promotion de 20 places de la 1ère année du diplôme d'état de masseur-kinésithérapeute, à partir des candidatures effectuées via Parcoursup :

1/ Licence PASS (Parcours Accès spécifique Santé), formation délivrée par les facultés de médecine et de pharmacie de Limoges : 10 places

2/ Licence Sciences pour la santé option Santé (L1), formation délivrée par les facultés de médecine et de pharmacie de Limoges : 1 place

3/ Licence Sciences pour la santé option Santé (L2/L3), formation délivrée par les facultés de médecine et de pharmacie de Limoges : 2 places

4/ Licence STAPS (L1) parcours renforcé kinésithérapie, formation délivrée par la faculté des sciences et techniques de Limoges : 5 places

5/ Licence autres (chimie, physique, physique-chimie, maths, génie civil, informatique, droit, AES, Eco-gestion, économie) (L2/L3) parcours renforcé kinésithérapie, formation délivrée par la faculté des sciences et techniques de Limoges : 1 place

6/ Reconversion professionnelle – Passerelle : 1 place

